

4.2. Gestion du territoire :

- 4.2.1. Demande d'usage conditionnel pour un multifamilial 4 logements soumise par monsieur Enrico Boily pour la propriété située au 48, rue Tremblay
- 4.2.2. Demande de dérogation mineure n° 142-2017 soumise par monsieur Dominic L'Heureux pour la propriété située au 275, 3^e chemin
- 4.2.3. Demande de dérogation mineure n° 143-2017 soumise par madame Mirrella Fortin pour la propriété située au 318, route de la Montagne
- 4.2.4. Demande de dérogation mineure n° 144-2017 soumise par madame Louise Girard pour la propriété située au 203, 2^e Chemin
- 4.2.5. Problématique de déphosphatation des eaux usées pour les municipalités – Demande de modification du classement pour le plan d'eau du Lac-Saint-Jean
- 4.2.6. Demande de subvention Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Chemins à double vocation
- 4.2.7. Octroi de contrat de gré à gré pour le déneigement de divers endroits de la ville – Saison 2017-2018

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :

- 4.3.1. Adoption du programme d'incitation à la thématique des pots rouges pour l'année 2018
- 4.3.2. Autorisation de signataire – Convention de service à intervenir avec l'Association du hockey mineur et relocalisation de la boutique de sport (*Proshop*)

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

6.1

7. Période de questions des citoyens.

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 252.11.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Approuvé à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 253.11.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 3 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE 2017

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Claude Brassard
Trésorière adjointe

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie, d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 3 octobre au 20 novembre 2017, laquelle totalise la somme de 599 305,43 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 254.11.2017 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le greffier, monsieur Mario Bouchard confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, messieurs André Fortin, Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne et Sylvain Lavoie.

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'accepter le dépôt des formulaires des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 255.11.2017 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS ET DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Maltais d'accepter la nomination des représentants au sein des comités et des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal. La liste des comités fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Maire suppléant	
Novembre et décembre 2017 Janvier et février 2018	Monsieur Luc Maltais
Mars, avril, mai et juin 2018	Monsieur Évans Potvin
Juillet, août, septembre et octobre 2018	Monsieur Richard Lapointe
Novembre et décembre 2018 Janvier et février 2019	Monsieur Martin Voyer

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 256.11.2017 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de procéder à la nomination de monsieur Évans Potvin pour agir au titre de maire suppléant au sein du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 257.11.2017 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGIR AU SEIN DE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SECTEUR SUD.

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin de procéder à la nomination de messieurs André Fortin, Richard Lapointe et Lévis Duchesne pour agir au titre représentant au sein de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud et de nommé monsieur Sylvain Lavoie comme substitut.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 258.11.2017 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGIR AU SEIN DE RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL - SECTEUR SUD.

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie de procéder à la nomination de messieurs André Fortin et Evans Potvin pour agir au titre représentant au sein de la Régie intermunicipale du parc industriel - secteur Sud et de nommé monsieur Lévis Duchesne comme substitut.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 259.11.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES POUR LES TRANSACTIONS BANCAIRES SUR LES COMPTES DE LA CAISSE DESJARDINS DES CINQ CANTONS

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin :

D'autoriser madame Marie-Hélène Boily, directrice générale et madame Claude Brassard, trésorière adjointe à effectuer toutes les transactions sur les comptes de la Caisse Desjardins des cinq cantons;

D'autoriser les membres du conseil municipal suivants à signer les chèques de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix : Messieurs André Fortin, Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne et Sylvain Lavoie.

Cette résolution annule toutes celles antérieures de même nature.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 260.11.2017 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 129 000 \$ dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 10 640 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT AYANT POUR L'OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX ET DE DÉCRÉTER LES TAUX FONCIERS VARIÉS POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement ayant pour l'objet d'établir les prévisions budgétaires 2018 de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et de décréter les taux fonciers variés pour l'année 2018.

4.1.10 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Evans Potvin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2018.

4.1.11 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2018.

4.1.12 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour le réseau de distribution d'eau potable pour l'année 2018.

4.1.13 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT FIXANT UNE TARIFICATION POUR LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Luc Maltais présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2018.

4.1.14 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 219-2017 FIXANT LES MODES DE TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU « FOND DE TERRE NOIRE »

Monsieur le conseiller Evans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 219-2017 fixant les modes de tarification pour le recouvrement des coûts pour des travaux d'entretien du cours d'eau « Fond de Terre noire ».

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 261.11.2017 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL POUR UN MULTIFAMILIAL 4 LOGEMENTS SOUMISE PAR MONSIEUR ENRICO BOILY POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 48, RUE TREMBLAY

Considérant que le règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 est en vigueur depuis le 18 septembre 2012;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix peut, en vertu de ce règlement, autoriser un usage visé à ce règlement et aux conditions qu'elle édicte;

Considérant qu'une demande d'usage conditionnel a été déposée selon les dispositions dudit règlement visant à régulariser l'usage résidentiel multifamilial de 4 logements de sa résidence du 48, rue Tremblay. L'usager multifamilial n'est pas autorisé à l'intérieur de la zone dans laquelle se trouve sa résidence.

Considérant que, le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre du 1er novembre 2017 a étudié cette demande en fonction du règlement sur les usages conditionnels (132-2012), plus particulièrement sur les 11 critères d'évaluation prévus à l'article 2.1.4 de ce règlement et recommande au conseil d'accorder l'usage conditionnel demandé, tout en proposant d'imposer certaines conditions d'occupation.

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin et résolu unanimement :

- D'accorder l'usage conditionnel demandé pour le 48, rue Tremblay, soit l'autorisation de l'usage résidentiel multifamiliale de quatre (4) logements.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.2 262.11.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 142-2017 SOU-
MISE PAR MONSIEUR DOMINIC L'HEUREUX POUR LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 275, 3E CHEMIN**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure no142-2017, soumise par monsieur Dominic L'Heureux pour la propriété située au 275, 3e Chemin visant à régulariser l'implantation de sa résidence existante à une distance de 2,13 mètres de la limite latérale sud-est de sa propriété, alors que la réglementation municipale demande un minimum de 3 mètres.:

Après avoir pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réunion du 1er novembre 2017), informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Maltais :

- D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Dominique L'Heureux dans le but de régulariser l'implantation de sa résidence existante du 275, 3e Chemin à une distance de 2,13 mètres de la limite latérale sud-est de sa propriété, alors que la réglementation municipale demande un minimum de 3 mètres;
- De prévoir qu'en cas de démolition ou de destruction de la résidence pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.3 263.11.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 143-2017 SOU-
MISE PAR MADAME MIRELLA FORTIN POUR LA PRO-
PRIÉTÉ SITUÉE AU 318, ROUTE DE LA MONTAGNE**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure no143-2017, soumise par madame Mirella Fortin pour la propriété située au 318, route de la Montage visant à régulariser l'implantation de sa résidence de villégiature existante à une distance de 2,78 mètres de la limite latérale sud de sa propriété, alors que la réglementation municipale demande un minimum de 3 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réunion du 1er novembre 2017), informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

- D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Madame Mirella Fortin dans le but de régulariser l'implantation de sa résidence de villégiature existante du 318, route de la Montagne à une distance de 2,78 mètres de la limite latérale sud de sa propriété, alors que la réglementation municipale demande un minimum de 3 mètres;

- De prévoir qu'en cas de démolition ou de destruction de la résidence pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 264.11.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 144-2017 SOUMISE PAR MADAME LOUISETTE GIRARD POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 203, 2E CHEMIN

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure no144-2017, soumise par madame Louise Girard pour la propriété située au 203, 2e Chemin visant à régulariser l'implantation de sa résidence existante à une distance de 7,17 mètres de la limite arrière de sa propriété, alors que la réglementation municipale demande un minimum de 7,5 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réunion du 1er novembre 2017), informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Luc Maltais propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

- D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Madame Louise Girard dans le but de régulariser l'implantation de sa résidence existante du 203, 2e Chemin à une distance de 7,17 mètres de la limite arrière de sa propriété, alors que la réglementation municipale demande un minimum de 7,5 mètres;
- De prévoir qu'en cas de démolition ou de destruction de la résidence pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 265.11.2017 PROBLÉMATIQUE DE DÉPHOSPHATATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS – DEMANDE DE MODIFICATION DU CLASSEMENT POUR LE PLAN D'EAU DU LAC-SAINT-JEAN

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté une politique sur la réduction du phosphore dans les rejets des eaux usées d'origine domestique en juillet 2017;

Considérant que cette politique a été mise en place en partie pour lutter contre la prolifération des algues bleu-vert dans les plans d'eau de la province de Québec;

Considérant que dans le cadre de cette politique, le lac Saint-Jean a été catégorisé comme un lac « préoccupant », ce qui a pour effet de rendre l'exigence de rejet en matière d'enlèvement du phosphore très contraignante pour certaines municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant qu'en vertu de ce classement, les villes et les municipalités dont l'émissaire de l'usine de traitement d'eaux usées se rejette dans le lac Saint-Jean devront rencontrer à compter de 2017, une norme maximale de concentration en phosphore de 0,3 mg/l;

Considérant que la mise en place des équipements pour atteindre l'objectif représente des coûts en immobilisation importants estimés à 11,6 millions de dollars pour les municipalités concernées sans compter les coûts d'exploitation annuels de ces équipements;

Considérant que si le lac Saint-Jean était classé « lac sous surveillance », l'exigence de rejet en phosphore serait seulement de 1,0 mg/l et que pour plusieurs municipalités, cette exigence de rejet est déjà atteinte et donc aucun investissement ne serait requis;

Considérant que le lac Saint-Jean est un écosystème unique en son genre et que malgré sa grande superficie, le volume total d'eau du lac est renouvelé en moyenne quatre fois par année;

Considérant que ce trait caractéristique du lac Saint-Jean est très révélateur puisqu'il assure de limiter l'accumulation d'éléments nutritifs dissous et que les apports naturels en phosphore de la part des principaux affluents du lac Saint-Jean sont très élevés à 3 175 kg/d;

Considérant qu'un assouplissement de la norme n'aurait aucune incidence sur la prolifération des algues-vert puisque la charge en phosphore de toutes les municipalités concernées réunies passerait à 13,9kg/d selon les données extraites du rapport de la firme Norda Stelo, soit à peine 0,44% des apports naturels;

Considérant que dans un contexte de gestion responsable des finances publiques, il apparaît évident qu'il n'est pas requis d'investir une somme aussi élevée que 11,6 millions de dollars pour des résultats aussi modestes en termes de gains environnementaux;

Considérant que les municipalités de Saint-Gédéon, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (secteur Métabetchouan), Desbiens et Saint-Henri-de-Taillon sont concernées par cette problématique dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Voyer, appuyé de monsieur le conseiller Evans Potvin et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques de modifier la classification pour faire du lac Saint-Jean « lac sous surveillance » au lieu de « lac préoccupant » ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la Fédération québécoise des Municipalités ainsi qu'à l'Union des Municipalités du Québec pour appui;

QUE copie soit envoyée au ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, député de Roberval et premier ministre du Québec monsieur Philippe Couillard et au député de Lac-Saint-Jean monsieur Alexandre Cloutier;

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 266.11.2017 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – CHEMINS À DOUBLE VOCATION

Considérant que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

Considérant que les critères du Programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser;

Considérant que la présente doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

Considérant que l'information ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressources transportées	Nombre de camions chargés par année
Route Saint-André (44840-01)	3,9 km	Bois en longueur	3 500 (approximativement)

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Maltais que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, pour une longueur de 3,9 km.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 267.11.2017 OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ POUR LE DÉNEIGEMENT DE DIVERS ENDROITS DE LA VILLE - SAISON 2017-2018

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'octroyer de gré à gré, pour la période du 20 novembre 2017 au 30 avril 2018 les contrats de déneigement suivants :

Entrepreneur	Endroit	Montant plus les taxes applicables
Déneigement Claude Guérin	<ul style="list-style-type: none">• Chemin d'accès menant aux bassins d'épuration et au bâtiment de pompage	Tarif horaire à 75 \$ de l'heure / Sur demande
Ferme M.M. Lapointe SENC	<ul style="list-style-type: none">• Rue Rouillac• Chemin d'accès à la bibliothèque menant à l'arrière du centre communautaire• Caserne rue Saint-Louis• Accès à la passerelle de l'arboretum – rue de Crespieul• Trottoir partant de la Caisse populaire jusqu'à l'école Jean XXIII incluant l'arrêt de la rue Saint-Paul (brigadier)• Trottoir partant de la rue de Crespieul jusqu'à la rue Saint-Louis	Montant forfaitaire de 2 070 \$ pour les 5 premiers endroits Tarif horaire à 80 \$/heure
M. Pascal Côté	<ul style="list-style-type: none">• Stationnement de l'Arboretum de la Presqu'île Croft	Montant forfaitaire de 325\$
Déneigement Gérard Mathieu	<ul style="list-style-type: none">• Stationnement centre-ville et les stationnements de la mairie du côté Nord	Montant forfaitaire de 2 300 \$

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 268.11.2017 ADOPTION DU PROGRAMME D'INCITATION À LA THÉMATIQUE DES POTS ROUGES POUR L'ANNÉE 2018

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est inscrite au programme des Fleurons du Québec et que le programme permet l'atteinte des recommandations dans le cadre de ce programme.

Considérant les recommandations transmises par le comité d'embellissement et l'horticultrice municipale;

À ces causes, monsieur le conseiller Luc Maltais propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le programme de participation à la thématique des pots rouges pour l'édition 2018 pour le maintien des avantages consentis aux participants dûment inscrits sans toutefois offrir une phase pour l'acquisition de nouveaux pots rouges.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 269.11.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRE – CONVENTION DE SERVICE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MI-NEUR ET RELOCALISATION DE LA BOUTIQUE DE SPORT (PROSHOP)

Considérant les améliorations et les faibles coûts anticipés dans le projet de relocalisation de la boutique de sport (Pro Shop), monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'autoriser monsieur Christian Potvin à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une nouvelle convention de service à intervenir avec l'association du Hockey mineur;

De prendre les mesures nécessaires afin de relocaliser la boutique de sport (Proshop) dans la nouvelle partie de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Assermentation des membres du conseil municipal
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Réunion de la Maison des jeunes l'Évolution
- Représentation au 50^e anniversaire du Club Eau Bois
- Réunion Festi-Vélo
- Réunion Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean et dépôt des états financiers
- Réunion de la régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud
- Rencontre avec les maires du secteur sud
- Consultation territoriale de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre sur le dossier du plan d'aménagement forestier de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Monsieur Martin Voyer remercie les électeurs du districts #4 de l'avoir réélu par acclamation.

4.4.1 270.11.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
Opération Nez-Rouge	Soutien financier 2017	50 \$
Tournoi provincial junior Mario Tremblay	Demande de commandite 30 novembre au 3 décembre 2017	250 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point ajouté.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Élection du préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Sur la façon de disposer des pièces non vendues de la Collection Jules Lamy

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier